

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 novembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le 28 novembre à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 22 novembre 2019, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jacqueline PUGET, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12

Nombre de voix pour : 12
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

Présents : Jean-Marie BERNARD, Armelle DAMY, Bernadette LAPEYRE, Alain LAURENS, Guy MICHEL, Jean-Claude MICHEL, Thomas MICHEL, René PATRAS, Jean-Marie PRAYER, Quentin SERRES

Absents excusés/pouvoirs : Marie-José CAYOL a donné pouvoir à Armelle DAMY, Christine ROUX

Absents : Henri SERRES, Jocelyne SERRES

Secrétaire de séance : Jean-Claude MICHEL

Objet : Domaine skiable - convention avec Dévoluy Ski Développement et tarifs 2019/2020

Chaque année une convention relative aux frais de secours qui fixe les tarifs et les conditions d'intervention des secours pour l'hiver doit être signée entre la commune responsable de la sécurité et des secours, et le gestionnaire du domaine skiable qui assure ces secours. Elle précise également les tarifs et conditions de facturation des secours aux blessés.

Les tarifs proposés pour la saison 2019/2020 sont les suivants :

1	Front de neige et petite intervention au poste de secours	68€
1	Evacuation du domaine skiable	455€
1	Hors pistes : en dehors des pistes balisées (à plus de 40m des balises)	960€
	En action ponctuelle et secours exceptionnel (avalanche, recherches...)	
2	Coût heure pisteur	58€
2	Coût heure engin de damage	910€
2	Coût heure de Scooter des neiges	210€
	Transport :	
3	Société Veynes Ambulances : sd/jdl vers cabinet médical station	210€
3	Société Veynes Ambulances : Station vers C.H. Gap	420€
4	Service départemental des sapeurs-pompiers (voir convention):	Coût réel
5	SAF : Coût réel TTC	56.90€/mn

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** la convention et les tarifs proposés
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer la convention des secours sur pistes entre la Commune du Dévoluy et le gestionnaire du domaine skiable, Dévoluy Ski Développement.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 05/12/2019
Publié le : 05/12/2019
Affiché le : 05/12/2019

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

